



SÉANCE DU CONSEIL DU JEUDI 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 21

Votants : 21 pour le vote des Comptes financiers uniques – Monsieur le Maire devant quitter la salle au moment des votes ; 22 votants pour les autres délibérations ;

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé,

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît,

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, KERBRAT Morgane, BLONS Béatrice, DE BLASIO Stéfano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud,

Absents excusés : DANIÉLOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude,

Absents : LE GUERCH Éric,

A été élu secrétaire de séance : KERSCAVEN François,

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET ANNEXE CLOS DES POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1^{ère} adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget annexe Clos des Pommiers qui se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	75 200,00 €	75 200,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	50 000,00 €	96 031,10 €	146 031,10 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	46 031,10 €	46 031,10 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	-46 031,10 €	-46 031,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	70 831,10 €	70 831,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	24 800,00 €	24 800,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	24 800,00 €	24 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget annexe Clos des Pommiers ;
- Confirme l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le conseil municipal en date du 16 avril 2026 (délibération n° 17) ;
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE GÎTE DE PENZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1^{ère} adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget annexe Gîte de Penzé qui se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00 €	21 856,00 €	21856,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	19 950,00 €	19 950,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	15 003,61 € €	24 534,38 €	39 537,99 €
	Dépenses réalisées	2 760,40 €	16 153,08 €	18 913,48 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 760,40 €	3 796,92 €	1 036,52 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	15 003,61 €	2 678,38 €	17 681,99 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	12 243,21 €	6 475,30 €	18 718,51 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	12 243,21 €	6 475,30 €	18 718,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget annexe Gîte de Penzé ;
- Confirme l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil municipal en date du 16 avril 2026 (délibération n° 13) ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Gilles CREACH précise que le budget du gîte est à l'équilibre en raison de la subvention du budget principal.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE LOT DU VALLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1^{ère} adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget annexe Lot du Vallon qui se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	212 750,00 €	212 750,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	212 742,13 €	212 742,13 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	212 750,00 €	212 750,00 €	425 500,00 €
	Dépenses réalisées	212 742,13 €	212 742,13 €	425 484,26 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-212 742,13 €	0,00 €	-212 742,13 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	375 000,00 €	7 348,00 €	382 348,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	162 257,87 €	7 348,80 €	169 605,87 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	162 257,87 €	7 348,00 €	169 605,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget annexe Lot du Vallon ;
- Confirme l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil municipal en date du 16 avril 2026 (délibération n° 15) ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Gilles CREACH informe le Conseil que l'Acte d'acquisition sera signé le 02/10/2026. Nous faisons en sorte que cette consommation foncière ne soit pas déduite de notre enveloppe foncière définie dans le cadre de la loi ZAN. Le cadre législatif favorise les séparations foncières et la densification afin de contenir l'étalement urbain sur les zones agricoles et naturelles.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « *le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1^{ère} adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget annexe Maison Médicale qui se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	81 500,00 €	6 000,00 €	87 500,00 €
	Recettes réalisées	31 500,00 €	9 280,13 €	40 780,13 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	186 677,72 €	6 526,53 €	193 204,25 €
	Dépenses réalisées	92 612,61 €	0,00 €	92 612,61 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-61 112,61 €	9 280,13 €	-51 832,48 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	105 177,72 €	526,53 €	105 704,25 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	44 065,11 €	9 806,66 €	53 871,77 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	44 065,11 €	9 806,66 €	53 871,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget annexe Maison Médicale ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Aude GOARNISSON : C'est la dernière fois que nous présenterons ce budget. Celui-ci est dissout à partir du 31/12/2026. Les différents excédants seront intégrés au budget principal.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1^{ère} adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget principal de la commune de Taulé qui se présente comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 262 784,79 €	2 778 274,93 €	5 041 059,72 €
	Recettes réalisées	1 713 062,47 €	2 876 690,93 €	4 589 753,40 €
	Restes à réaliser	160 685,50 €	0,00 €	160 685,50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 664 140,89 €	2 786 294,69 €	4 450 435,58 €
	Dépenses réalisées	1 172 783,96 €	2 403 203,64 €	3 575 987,60 e
	Restes à réaliser	248 809,51 €	0,00 €	248 809,51 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	540 278,51 €	473 487,29 €	1 013 765,80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-598 643,90 €	8 019,76 €	-590 624,14 €
Solde	Excédent/déficit (+/-)	-58 365,39 €	481 507,05 €	423 141,66 €

(investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)				
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-88 124,01 €	0,00 €	-88 124,01 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-146 489,40 €	481 507,05 €	335 017,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune ;
- Confirme l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil municipal en date du 16 avril 2026 (délibération n° 11) ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Claudine KERGUIDUFF jointe en annexe ;

Suite à cette prise de parole, Monsieur le Maire remercie l'élue pour ces observations. Il souligne que la mise en place de la procédure d'engagement depuis plus d'un an avec la nouvelle agente comptable a favorisé la maîtrise des dépenses. Il la remercie à cette occasion.

Aude GOARNISSON : Nous ferons un état de consommation des crédits après la période estivale.

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE –AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 2025, approuvant la clôture du budget annexe Maison Médicale au 31 décembre 2025 et la reprise des résultats par le budget principal de la commune,

Considérant que le résultat de l'exercice 2025 se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE 22702 - MAISON MEDICALE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	9 280,13
Dépenses	-
Résultat de l'exercice	9 280,13
Résultat antérieur reporté	526,53
Résultat de fonctionnement	9 806,66
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	31 500,00
Dépenses	92 612,61
Résultat de l'exercice	- 61 112,61
Résultat antérieur reporté	105 177,72
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	44 065,11
RAR dépenses	-
RAR recettes	-
Résultat d'investissement après RAR	44 065,11
Résultat global à la clôture de l'exercice 2025 (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	53 871,77

L'exercice 2025 du budget annexe Maison Médicale se solde par un résultat global à la clôture (addition des sections de fonctionnement et d'investissement, après prise en compte des RAR) de 53 871.77 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 est de 9 806.66 €. Il convient d'affecter cet excédent au chapitre 002 – Recettes de fonctionnement, sur le budget principal de la commune.

Le résultat de clôture de la section d'investissement au 31 décembre 2025 est de 44 065.11 €.

Le résultat de l'exercice 2025 du budget principal de la commune est déficitaire de 58 365.39 €, il convient donc d'affecter l'excédent du budget annexe Maison Médicale au chapitre 001 – Dépenses d'investissement, qui viendra diminuer le déficit d'investissement sur le budget principal de la commune au montant de 14 300.28 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement, soit l'excédent de 9 806.66 €, au chapitre 002 – Recettes du budget principal de la commune,
- d'affecter le résultat d'investissement, soit l'excédent de 44 065.11 €, au chapitre 001 – Dépenses en diminution du déficit du budget principal de la commune.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – RENTREE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2026,

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été révisés depuis 2023,

Pour rappel, les tarifs appliqués sont les suivants :

- 3.30 € pour les maternelles ;
- 3.50 € pour les primaires ;
- 5.70 € pour les adultes.

Au regard des précédentes hausses votées par le Conseil Municipal, il est proposé d'augmenter les tarifs des maternelles et primaires de 0.15 € et le tarif des adultes de 0.30 €.

A partir de la rentrée 2026, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 3.45 € pour les maternelles ;
- 3.65 € pour les primaires ;
- 6.00 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve à partir de la rentrée 2026 l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, telle que présentée ci-dessus.

Gilles CREACH : Il s'agit d'une augmentation très raisonnée dans la mesure où le rapport entre la qualité des repas et le tarif est très équilibré. Carine CHEVALLIER exprime son accord sur ce dernier point.

Claudine KERGUIDUFF s'interroge sur une possible règle évoquée au mandat précédant sur les modalités d'augmentation. Existerait-il un plafond en ce sens ?

Aude GOARNISSON : Il n'y a pas de limitation sur cet aspect. Le service de restauration scolaire n'est pas conventionné où il aurait un système de tarification prédéfini à respecter. Le Conseil peut librement déterminer un tarif. La dernière augmentation date de 2023.

Erwan MARTIN demande la raison pour laquelle il y a une différence entre le coût du repas de 2023 et celui d'aujourd'hui ?

Aude GOARNISSON : Cette différence réside principalement par le coût de l'énergie de l'époque.

Béatrice BLONS précise qu'il n'y a pas d'augmentation sur le goûter et la garderie.

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 26 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2026,

Considérant l'intérêt de regrouper tous les tarifs communaux dans une seule délibération,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services communaux,

Vu les propositions tarifaires ci-dessous :

			2026
	Commerçant local non sédentaire (Foodtruck)		150€ / mois
	Mise en place d'une terrasse (sous réserve)		Gratuit
	Droit de place pour un commerçant assurant un marché		20€ / jour
	Droits de place	1/2 journée	50 €
		Journée	80 €
	Taulé et son patrimoine		5 €
LOYERS - LOCATION	Espace imagine - ADMR	Trimestriel	450 €
	Occupation épisodique d'une salle pour des activités d'auto-entrepreneuriat et entrepreneuriat		20 €
	1 Table		3 €
	1 Chaise		0,50 €
	1 Banc		1,50 €
	Location remorque weekend		100 €
	Points d'eau agricole	Abonnement annuel	50 €
CIMETIÈRES	Concession 30 ans	2 m ²	200 €
		5 m ²	400 €
	Concession 15 ans	2 m ²	100 €
		5 m ²	200 €
	Caveau (HT) (Achat)	4 places	1400 €
COLUMBARIUM	1 an (Location)	Une urne (Renouvelable une fois)	100 €
	Concession d'une case - 30 ans	En multicases	900 €
		En individuelle	1 000 €
	Concession d'une case - 15 ans	En multicases	450 €
		En individuelle	500 €
MÉDIATHÈQUE	Abonnement d'adulte		0 €
	Abonnement "jeune", étudiants et demandeurs d'emplois		0 €
	Abonnement carte famille		0 €
	Pénalité en cas de perte ou de détérioration DVD		50 €
	Animations médiathèques		5 €

		2026	
Salles communales	Associations taulésiennes + fêtes de classe Taulé + écoles Taulé	Gratuit	
	AG associations, entreprises, coopératives extérieures	Penzé	Taulé
		400 €	500 €
	Réservation weekend familles de Taulé	Penzé	Taulé
		300 €	400 €
	Réservation weekend extérieurs de Taulé	Penzé	Taulé
		400 €	500 €
	Réservation ½ journée familles de Taulé	Penzé	Taulé
		150 €	200 €
	Réservation ½ journée extérieurs	Penzé	Taulé
		200 €	250 €
HEOL / LOAR	Congrès / Expositions associations extérieures, auto-entrepreneurs et entrepreneurs	500 €	
	Ecoles / associations taulésiennes	Gratuit	
	Établissements médicaux et médico-sociaux extérieurs à la commune	50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs communaux applicables à compter du 26 juin 2026, tels que présentés ci-dessus ;

Stéfano DE BLASIO : Est-ce qu'il est trop tôt pour faire établir une statistique sur la fréquentation des plus jeunes au regard de la gratuité ?

Gilles CREACH : Il est encore trop tôt. Nous aurons cette possibilité sur une année pleine.

Je regrette toutefois que dans ce système la commune de Taulé achète des livres et soient directement expédiés dans une autre médiathèque. Peut-être qu'une exclusivité de plusieurs jours serait souhaitable ?

Marie-Claire BOZEC, sur la réservation des locaux communaux : Nous devons porter une vigilance sur la remise des clés en cas de réservation le samedi. Lorsque les clés sont données la veille, cela peut donner lieu à un chevauchement entre ceux qui utilisent la salle le vendredi soir et ceux qui veulent la préparer pour l'évènement du lendemain.

Plusieurs élus s'interrogent sur la location du club house. Ce tarif est supprimé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'approbation du budget primitif 2026 du budget principal, par délibération en date du 16 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026
AFFAIRES SCOLAIRES			10 040,00 €	9 680,00 €	9 945,00 €
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ECOLES (35€ par			7 530,00 €	7 260,00 €	7 735,00 €
Ecole Jean Monnet (133 élèves)	Taulé	X	4 560,00 €	4 470,00 €	4 655,00 €
Ecole Saint-Joseph (88 élèves)	Taulé	X	2 970,00 €	2 790,00 €	3 080,00 €
ARBRE DE NOËL (10€/élève)			2 510,00 €	2 420,00 €	2 210,00 €
Ecole Jean Monnet (133 élèves)	Taulé	X	1 520,00 €	1 490,00 €	1 330,00 €
Ecole Saint-Joseph (88 élèves)	Taulé	X	990,00 €	930,00 €	880,00 €
SOCIAL			2 525,00 €	2 825,00 €	3 025,00 €
ADMR TAULE	Taulé	2 310,00 €	1 550,00 €	1 725,00 €	1 925,00 €
Secours Catholique (Haut-Léon - St Pol)	Equipe St Pol	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Secours Populaire Morlaix	Brest-Morlaix	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
A.prenons Autrement	Morlaix	100,00 €	75,00 €	100,00 €	100,00 €
Paroles	St Martin des Champs	100,00 €	- €	- €	- €
Association Enfance et Partage	Quimper	150,00 €	- €	- €	- €
Jonathan Pierre Vivante	Brest	100,00 €	- €	- €	- €
Association de Soutien aux Adultes en Difficultés (ASAD)	Morlaix	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Les Utopistes en Action	Pleyber-Christ	700,00 €	- €	- €	- €
Prévention routière	Quimper	200,00 €	- €	- €	- €
CIDFF	Quimper	500,00 €	- €	100,00 €	100,00 €
SANTE			250,00 €	150,00 €	400,00 €
Alcool Accompagnement Prévention	Quimper	100,00 €	50,00 €	50,00 €	- €
France ADOT 29 - Don d'organe et tissus	St Pol de Léon	200,00 €	- €	100,00 €	200,00 €
Asso Laryngectomisés et mutilés de la voix	Lorient	X	- €	- €	- €
Asso des donneurs de voix bibliothèque sonore	Quimper	X	- €	- €	- €
Association Céline et Stéphanie Leucémie espoir 29	Plouzévéde	X	100,00 €	- €	- €
Rêves de clown	Lorient	X	- €	- €	100,00 €
ADAPEI 29	Quimper	X	100,00 €	- €	100,00 €
CULTURE			3 000,00 €	3 750,00 €	3 560,00 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Ar Redadeg	Achat d'1 ou plusieurs KM	X	- €	- €	250,00 €
Union des commerçants Taulé-Penzé	Taulé	X	- €	750,00 €	310,00 €
ENVIRONNEMENT			100,00 €	700,00 €	1 000,00 €
Solidarité Paysans Bretagne	Rennes	libre	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cohérence Coopérer pour la transition écologique	Lorient	X	- €	- €	- €
GAB	Le Faou	500,00 €	- €	- €	100,00 €
Agriculteurs de Bretagne	Quimper	X	- €	300,00 €	300,00 €
Société de chasse	Taulé	800,00 €	- €	300,00 €	500,00 €
SPORT			13 122,00 €	13 714,00 €	12 688,00 €
GJ Horn	Taulé	X	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Handisport club Léonard	Plougoulm	60,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Les danseurs du Roc	Plourin-Morlaix	250,00 €	- €	- €	- €
Associations sportives de Taulé (28€/licencié)	Taulé		11 472,00 €	12 064,00 €	11 038,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			29 037,00 €	30 819,00 €	30 618,00 €

Il est précisé que Madame Sandrine PAUGAM, Monsieur Erwan MARTIN et Monsieur Stefano DE BLASIO ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus ;
- Approuve le montant total d'attribution des subventions aux associations qui s'élève à 30 618.00 € ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

SERVICE ALSH : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Vu le budget principal 2026 voté en date du 16/04/2026,

Monsieur le Maire rappelle les investissements votés pour l'exercice 2026 en faveur du Centre de l'Enfance.

Plusieurs opérations sont prévues avec les montants suivants :

- Réfection des sols : 28 848.16 € TTC
- Changement menuiseries extérieures : 8 269.40 € TTC
- Renouvellement de la structure de jeux : 4 078.80 € TTC
- Acquisition d'une caméra de recul pour le mini-bus : 179.50 € TTC
- Acquisition de deux bancs modulables : 4 083.22 € TTC

L'ensemble des dépenses est évalué à 45 459.53 € TTC.

La CAF peut participer financièrement jusqu'à 60% d'une dépense limitée à 25 000 €, sous réserve des fonds disponibles.

Nous distinguons deux types d'opérations :

- 1- L'opération travaux pour laquelle l'aide est plafonnée à 12 249 € ;
- 2- L'achat de mobiliers avec un plafonnement de l'aide financière à 2 753 €.

Ainsi, l'aide totale est de 15 002 €.

Au regard de ces éléments et des échanges avec notre conseillère technique territoriale, la commune de Taulé sollicite une subvention de 15 002 € auprès de la CAF, soit une participation financière de 33%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'allocations familiales pour un montant de 15 002 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses :

Stéfano DE BLASIO : Après quelques retours de parents d'élèves, il serait souhaitable d'évoquer en Commission affaires scolaires l'aide aux devoirs et le renouvellement de matériels de classe (chaises et tables). De plus, cet épisode de canicule nous amène à repenser les aménagements des cours et des bâtiments.

Gilles CREACH : Concernant le matériel scolaire, nous avons la possibilité de récupérer les tables et les chaises de l'école de Penzé pour lesquelles nous avons investies.

Aude GOARNISSON : Nous évoquerons ces points en Commission affaires scolaires. La principale difficulté pour assurer l'aide aux devoirs est de trouver des bénévoles qui soient disponibles. La réserve citoyenne serait une solution.

J'ajoute aussi que les espaces verts sont bien présents pour l'école Jean Monnet.

L'élue considère toutefois qu'agrandir de trop ces espaces requière beaucoup d'entretien en raison des nuisances que cela peut occasionner.

Gilles CREACH : L'idée de climatisation portable est très bruyante pour les élèves. Un aérateur utile tant hiver qu'en été est plus performant et adapté.

Annexe – intervention Claudine KERGUIDUFF suite à la présentation des CFUs 2025

Les résultats qui nous sont présentés aujourd'hui font apparaître une situation financière plus favorable que celle que nous pouvions envisager.

Au regard des résultats de 2024, qui faisaient apparaître une CAF de 300 k€, et du budget 2025, nous pouvions raisonnablement penser qu'elle resterait dans le même ordre de grandeur. Or, l'exercice 2025 se clôture avec un excédent de 500 k€, tandis que l'encours de dette s'établit à 3 497 k€.

Cette évolution positive mérite d'être soulignée. La mise en place des engagements de dépenses et le suivi plus rigoureux des coûts ont manifestement contribué à l'amélioration des équilibres financiers de la commune.

Ces résultats vont dans le sens des orientations que nous défendons. Nous avons toujours considéré qu'une gestion responsable des finances communales devait reposer sur la maîtrise des dépenses, la préservation de la capacité d'autofinancement et une attention constante portée à l'évolution de l'endettement.

C'est dans cet esprit que, lors du précédent mandat, nous avons exercé une opposition constructive. Nous avons soutenu plusieurs projets lorsqu'ils répondaient à l'intérêt communal, lorsqu'ils étaient déjà largement engagés ou lorsque leur remise en cause aurait engendré des coûts supplémentaires pour la collectivité. Pour autant, nous avons toujours plaidé pour une vigilance accrue sur les équilibres financiers de la commune.

Lors de la campagne municipale, nous avons exprimé nos interrogations quant à la capacité de la commune à absorber durablement le niveau des investissements réalisés tout en préservant ses marges de manœuvre financières. Les résultats présentés aujourd'hui répondent en partie aux interrogations que nous avons exprimées et nous en prenons acte.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons voté le budget 2026, construit sans recours à un nouvel emprunt. Les perspectives pour l'exercice à venir sont encourageantes. L'encours de dette prévisionnel s'établirait à 3 302 k€ et la capacité d'autofinancement est estimée à 460 k€. Ces éléments confirment une orientation plus prudente.

Pour autant, cette amélioration devra être confirmée dans la durée. Les résultats de 2025 sont satisfaisants. Les perspectives pour 2026 sont favorables. Il conviendra néanmoins de poursuivre les efforts engagés afin de consolider durablement la capacité d'autofinancement et de réduire l'endettement de la commune.

C'est pourquoi, nous voterons favorablement ce compte financier unique. Mais ce vote ne vaut pas quitus. Rien n'est acquis et nous demeurerons vigilants pour la suite.

Fin du Conseil à 21h30